

15.00 crédits		Q1 et Q2
---------------	--	----------



**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	<p>Portant sur un sujet relatif à la communication multilingue, le mémoire de master permet à l'étudiant-e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser une analyse critique et une synthèse d'une question scientifique donnée;</li> <li>• contextualiser une problématique en lien avec les connaissances actuelles;</li> <li>• exposer les résultats de son travail en justifiant ses choix méthodologiques en argumentant ses hypothèses et en exposant scientifiquement les résultats obtenus.</li> </ul>
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue. Le mémoire est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu. Il s'agit d'un travail de recherche demandé aux étudiants qui, à ce stade de la formation, doit être considéré comme initiant à la recherche dans la discipline concernée.</p> <p>Le mémoire consiste en un travail de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• spécifique, vis-à-vis des autres activités d'enseignement ;</li> <li>• méthodique, dont les fondements sont assurées par la formation de base ;</li> <li>• intégré dans le programme et limité dans l'étendue du sujet. cf. Dispositions relatives au mémoire (<a href="http://www.uclouvain.be/61093.html">http://www.uclouvain.be/61093.html</a>)</li> </ul>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p><b>Recevabilité du mémoire</b></p> <p>Tout mémoire ne rencontrant pas les normes académiques sur le plan formel (structure du mémoire, qualité de la langue, référencement bibliographique et infrapaginal conforme aux pratiques de la rédaction scientifique universitaire) ou ne respectant pas les exigences précisées ci-dessus en termes de contenu (nombre de pages/signes du mémoire) pourra être considéré comme irrecevable par le jury et le conduire à constater l'échec.</p> <p>En cas d'échec au mémoire en raison de non-conformité aux attendus de contenus, sans préjudice de l'article 153 du RGEE, la ou le président-e du jury notifie à l'étudiante ou l'étudiant qu'il ne peut pas présenter la défense orale du mémoire compte tenu du fait que cet échec ne pourra pas être comblé par la défense.</p> <p><b>Encadrement et composition du jury du mémoire</b></p> <p>Le mémoire est supervisé par un promoteur/une promotrice du programme MULT. Exceptionnellement, si le sujet du mémoire le requiert, une copromotrice ou un copromoteur peut être sollicité par le promoteur ou la promotrice avec l'accord de la présidence du jury.</p> <p>L'étudiant-e doit soumettre son sujet pour approbation au promoteur ou à la promotrice à la date prévue par le calendrier facultaire. Le mémoire est rédigé dans une des langues du programme (allemand, anglais, français, néerlandais), selon un choix validé par le promoteur ou la promotrice.</p> <p>Le jury du mémoire est composé, à minima, du promoteur ou de la promotrice et d'une ou d'un autre lecteur, désigné par le jury de master (représenté, dans cette tâche de désignation, par la présidence de jury).</p> <p><b>Critères d'évaluation du mémoire</b></p> <p>La note prend en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'atteinte des objectifs fixés#;</li> <li>• la cohérence et la qualité générale du travail effectué (synthèse pertinente et bien documentée de la littérature scientifique, qualité de la démarche méthodologique et adéquation avec les objectifs, pertinence et bien-fondé de l'analyse et de l'interprétation)</li> <li>• la capacité à discuter de manière critique les choix méthodologiques et les conclusions du travail ;</li> <li>• la correction, la qualité et la pertinence de la formulation écrite ;</li> </ul> <p>Dans sa note finale, le promoteur/la promotrice prend en compte également l'implication de l'étudiant-e et la régularité du travail fourni tout au long du master dans le cadre du mémoire.</p> <p><b>Règles relatives à l'usage de l'IA</b></p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée de manière précise et détaillée.</p> <p>Qu'il soit signalé ou non, l'usage supposé d'outils d'IA sera considéré comme non conforme aux normes académiques lorsqu'il conduit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• indiquer des sources bibliographiques pour étayer des affirmations sans que les sources en question aient été consultées et/ou sans qu'il y ait de lien étroit entre ces affirmations et les idées développées dans ces sources,</li> <li>• introduire dans la liste bibliographique des références dont la validité n'a pas été vérifiée ou qui sont totalement inexistantes.</li> </ul> <p><b>Règles relatives au plagiat</b></p> <p>De même, tout au long de son mémoire, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle veille à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ;</li> <li>• NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ;</li> <li>• NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ;</li> <li>• NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ;</li> <li>• NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord) ;</li> <li>• NE PAS acheter un travail.</li> </ul> <p>Cf. <a href="https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html">https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html</a></p> <p>Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du RGEE et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article.</p> <p>L'étudiant-e qui ne respecterait pas les balises énoncées ci-dessus s'expose, en cas d'irrégularité ou de plagiat constaté par le jury, à des sanctions académiques telles que détaillées par le RGEE (section 7).</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Le mémoire se réalise via des interactions régulières avec le promoteur ou la promotrice. En première année, ces interactions seront structurées au travers du séminaire d'encadrement du mémoire. Les interactions ont lieu dans la langue de travail du mémoire.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le mémoire, qui sera rédigé dans une des deux langues inscrites au programme de l'étudiant, doit présenter les résultats d'un travail personnel et critique, ainsi que la méthodologie scientifique utilisée pour obtenir ces résultats. Dans sa présentation, le mémoire doit respecter les conventions scientifiques et bibliographiques de la discipline.</p>

<p>Autres infos</p>	<p>L'étudiant doit rédiger son mémoire dans l'une des deux langues de son programme et joindre un résumé en français.</p> <p>Le mémoire (d'une longueur d'au moins 20.000 mots, hors annexes) est supervisé par un promoteur. Si le sujet du mémoire le requiert ou à la demande de l'étudiant ou du promoteur, un co-promoteur peut être sollicité et désigné. Le jury du mémoire est composé du promoteur et d'un lecteur. Le mémoire ne fait pas l'objet d'une défense orale et est évalué sur le seul manuscrit rendu par l'étudiant.</p> <p>L'étudiant transmettra la version électronique de son mémoire en format PDF via la procédure standard dont les détails lui seront transmis par le secrétariat MULT.</p> <p>Seul-e un-e étudiant-e qui a déjà été inscrit-e au mémoire, sans le créditer, à une session (juin ou septembre) d'une année n-1 peut s'inscrire à l'évaluation de l'UE correspondant à son mémoire lors de la session de janvier pour autant que le sujet et la discipline du mémoire demeurent identiques.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ELAL</p>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en communication multilingue	MULT2M	15	LMULT2997	